

Communiqué de Presse – D'un Seul Geste - 19 Mai 2021

NOUVEAU DÉCRET : Les entreprises doivent désormais sensibiliser leurs salariés aux gestes de premiers secours avant leur départ à la retraite.

L'entreprise D'un Seul Geste les accompagne pour sensibiliser aux gestes qui sauvent grâce à la réalité virtuelle.

Masser sur un mannequin de secourisme tout en voyant une victime dans son casque de réalité virtuelle : c'est l'innovation portée par D'un Seul Geste qui souhaite démocratiser l'apprentissage des premiers secours. Une sensibilisation unique en son genre qui permet de former davantage de personnes sur des temps plus courts et qui est donc particulièrement adaptée à la sensibilisation massive des salariés aux gestes qui sauvent, notamment avant leur départ en retraite.

Lutter contre l'arrêt cardiaque

Le décret, paru le 20 avril 2021 au Journal Officiel précise les modalités relatives à la loi du 03 juillet 2020 (loi du citoyen sauveteur) concernant la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque pour les salariés partant à la retraite.

La loi du citoyen sauveteur vise à lutter davantage contre l'arrêt cardiaque inopiné qui provoque chaque année en France entre 40 000 et 50 000 morts.

Quelles compétences les salariés (avant leur départ à la retraite) devront acquérir ?

- Assurer sa propre sécurité, celle d'une victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Quelles conséquences pour l'employeur ?

- L'employeur devra proposer aux salariés, avant leur départ à la retraite, des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Ces actions se dérouleront pendant l'horaire normal de travail et compteront donc comme du temps de travail.

D'UN SEUL GESTE : Une sensibilisation aux premiers secours en réalité virtuelle



D'un Seul Geste propose aux entreprises de sensibiliser leurs salariés aux gestes qui sauvent, sur leur lieu de travail, grâce à des formations courtes et immersives en réalité virtuelle.

La formation est un cours particulier de secourisme qui dure une heure seulement. Équipé d'un casque de réalité virtuelle et face à un mannequin de secourisme connecté, l'apprenant pratique les gestes qui sauvent. Le mannequin est représenté sous les traits d'une victime réelle. L'apprenant est ainsi confronté à une situation d'urgence où il doit réagir et pratiquer les gestes qu'il vient d'apprendre.

La formation couvre les gestes de premiers secours suivants : Protéger, alerter, secourir / Position latérale de sécurité / Massage Cardiaque / Utilisation d'un défibrillateur / Hémorragie / Étouffement.

Paroles d'apprenants

Cyrielle B.

"On a vraiment l'impression de réaliser les gestes de premiers secours sur une vraie personne ! Je me sens mieux préparée à intervenir."

Pascale C.

"J'ai pris confiance en mes gestes et je vivrai une situation d'urgence de manière plus sereine si cela se produisait."



À propos de D'un Seul Geste

D'un Seul Geste a été créée en mars 2018, par 4 co-fondateurs dont le Général Bernard Périco, ancien commandant de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP). Fondée avec la volonté de démocratiser l'apprentissage des Premiers Secours au sein de la population, l'entreprise à mission innove grâce à la réalité virtuelle. Son objectif : développer la pratique des gestes pour développer la capacité à agir des apprenants. Formés ou non, c'est trop souvent ce qui bloque lors d'une situation d'urgence.

D'un Seul Geste a commencé à commercialiser sa formation en mars 2019 et compte plus de 15 clients grands comptes (Orange, SNCF, Servier...).

Depuis l'usage massif du télétravail lié au COVID-19, l'entreprise propose également des webinaires dédiés aux premiers secours qui permettent d'acquérir les essentiels de premiers secours en visioconférence.

Sources Légifrance

- Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/19/MTRT2109372D/jo/texte>)
- Loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/7/3/INTX1905986L/jo/texte>)

Kit Média

- [Vidéo présentation D'un Seul Geste](#)
- [Image Formation en réalité virtuelle](#)
- [Logo D'un Seul Geste](#)
- [Dossier de presse](#)

Contact Médias

Rémi Langlois / 06 18 80 27 95 / remi@dunseulgeste.fr

D'un Seul Geste – 38 rue des Jeûneurs – 75002 Paris

www.dunseulgeste.fr